

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, 16 FÉVRIER.

On écrit de Berlin, le 15 février :

S. M. a daigné accorder les insignes de l'ordre de l'aigle rouge de seconde classe au prince évêque de Breslau, M. le comte de Sedlnitzky, actuellement ici.

S. M. a autorisé les ministres d'état, MM. le comte Alvensleben et le baron de W. rther, à porter la décoration de grand-croix de l'ordre des guelfes, qui leur a été conféré par le roi de Hanovre.

Le major général Gostomiloff, commandant de la forteresse d'Anapa, a annoncé qu'un des bataillons de cette garnison, faisant le service des avant postes, est passé avec armes et bagages aux Circassiens, après avoir quitté ses officiers supérieurs : les autres ont suivi les soldats.

D'après les rapports du général qui demande des renforts, il paraît que les Circassiens se préparent à une invasion du territoire russe. Ils ont rassemblé dans les montagnes de Soutcha un corps d'infanterie régulière, un parc d'artillerie et une unité de cavaliers Tchetschenes et Avarins : des officiers européens dirigent les mouvements : la guerre sera probablement transportée dans les provinces de la Géorgie.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 17 FÉVRIER.

On a reçu des journaux américains. Ils annoncent que le gouvernement des États-Unis a adopté d'énergiques mesures contre les insurgés canadiens qui ont enlevé des armes dans la ville de Détroit.

La chambre des représentants a rejeté une résolution ayant pour objet d'inviter le président à déclarer au congrès si les Anglais avaient avoué l'affaire de la Caroline, et si des mesures avaient été prises pour obtenir une juste réparation.

FRANCE. — PARIS, LE 18 FÉVRIER.

Les dons du roi aux indigènes atteignent le chiffre par année de 750 à 800,000 fr. De son côté, la reine paie 87,000 fr. de pension annuelle à des vieillards, à des orphelins et à des familles indigentes chargées de nombreux enfants. Indépendamment de cet acte de sollicitude, la reine distribue chaque jour 12 à 1500 fr. de secours.

On lit dans la *Charte* de 1830 :
« Un journal légitimiste annonçait jeudi que la santé du roi était altérée. Il paraît même d'un accident grave arrivé à S. M. Ce journal s'est rendu l'écho d'un bruit répandu par la malveillance. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que la santé du roi n'a éprouvé aucune atteinte. S. M. n'a pas cessé un seul jour de travailler avec ses ministres et de recevoir les membres des deux chambres et les hauts fonctionnaires de l'État. »

— La chambre des députés a tenu séance aujourd'hui. Elle

FEUILLETON.

SOUVENIRS DU BENGAL, EN 1829.

Quand j'arrivai dans les possessions anglaises, le mélange des usages indiens et des mœurs de l'Asie me parut extrêmement singulier. C'est à Kaoumpore, surtout, ville située sur les bords du Gange, à deux cents lieues environ de Calcutta, que ce contraste est remarquable. Entouré d'Européens dans une jolie voiture anglaise, je vous croirais sur les rives de la Tamise, si la vue d'un chameau, d'un éléphant et de naturels du pays enveloppés de leurs vêtements de coton, ne vous fâchait aux yeux du Gange. Mais quand la nuit vient, le charme est détruit : les rivières des chakals, les torches dont l'éclat scintille à travers le feuillage des jardins, une multitude de domestiques noirs qui transportent, de un pas à l'autre, les mets qui composent le dîner des maîtres, ne laissent plus de place à l'illusion.

Kaoumpore, bâtie au milieu d'une plaine sablonneuse, a reçu de la nature, mais beaucoup de la main des hommes, qui lui ont donné l'aspect le plus pittoresque. Les *paddocs*, ou jardins, dont les maisons sont entourées, sont plus spacieux que dans la plupart des villes de l'Inde, et ressemblent à des parcs, surtout dans la saison des pluies où la terre se revêt d'un tapis de verdure. Les maisons bâties en argile, couvertes de chaume ou de tuiles, sont spacieuses et commodes. Elles se composent de deux pièces principales, l'une sur le devant, l'autre sur le fond; la troisième, au centre qui est la plus vaste, sert de salle de réception. Ces pièces communiquent de chaque côté avec les autres plus petites. La pièce du centre est éclairée seulement par les nombreuses portes qui donnent sur les autres pièces, et qui restent toujours ouvertes. Les Anglo-Hindous s'violent dans cette pièce, rendue inaccessible aux rayons du soleil au moyen d'une tente en fil d'écorce de bambou extrêmement fine et teinte en bois, qui sert à éloigner les mouches en même temps qu'elle n'introduit qu'un demi-jour. Il ne faut pas oublier de mentionner la salle de bains, si indispensable dans ce climat brûlant, et la veranda qui règne autour de la maison, afin de garantir les appartements de l'excessive chaleur du soleil.

Les principales maisons, dont quelques unes ont une façade en pierre, sont richement meublées. Les tables, les chaises, les sofas, sont faits d'un bois précieux, travaillés avec goût, couverts de draperies de damas; mais ce qui nuit beaucoup à l'effet de l'ameublement, c'est l'absence de rideaux, de glaces, de tableaux, ou viendraient se loger impudemment une multitude de mouches. Les murs restent donc nus; des quinquets, de forme assez peu agréable, sont leurs seuls ornements. Le carreau, formé d'argile bien battue, est recouvert d'une natte sur la

a autorisé le gérant du *Siccle* à poursuivre en diffamation le rédacteur en chef de la *Presse*, M. de Girardin.

— A l'ouverture de la séance, M. le président a donné lecture d'une lettre de l'ambassadeur de France en Belgique, qui adresse à la chambre les procès-verbaux de la chambre belge.

— Le *Moniteur* ne publie que ce matin l'exposé des motifs que le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la chambre des députés dans la séance de vendredi. Nous y avons cherché les motifs du gouvernement pour entreprendre lui-même les lignes de grande communication au détriment des compagnies particulières. Le territoire de la France, dit M. Martin (du Nord), offre une surface considérable. On ne peut aller d'une frontière à l'autre que par de longs trajets. Si l'on veut que les points extrêmes communiquent entre eux, il faut que les grandes distances qui les séparent puissent être franchies à bon marché. Ce but serait évidemment manqué, la France resterait éternellement partagée en province qui n'auraient entre elles que de rares relations si l'on imposait des tarifs élevés sur les communications destinées à joindre entre elles les frontières du royaume.

C'est à cette pensée que nous avons obéi quand nous avons songé à rétablir un réseau de grandes lignes navigables et de grandes lignes de chemins, et à mettre à la charge de l'état l'exécution de ce réseau, laissant d'ailleurs à l'industrie privée et les lignes secondaires et les lignes d'embranchement.

M. Martin (du Nord) croit aussi que le revenu de ces grandes lignes est fort incertain, et que toutes les fois qu'il y a beaucoup d'inconnu dans une question, c'est au gouvernement seul qu'il peut appartenir de courir les chances avec quelque sécurité.

— On s'occupe beaucoup ce matin dans toutes les réunions particulières de la proposition de M. Gouin qui doit être développée aujourd'hui à la séance de la chambre des députés. On croit que la discussion aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. On sait que M. Fould avait également un projet de conversion qu'il se proposait de présenter à la chambre; il a cédé cette initiative à M. Gouin, se réservant de présenter des amendements au moment de la discussion. M. Laffitte a également un plan de conversion.

Le ministre paraît disposé à employer tous les moyens possibles pour faire échouer tous les projets de conversion. Il a accepté de nouveau pour cette question spéciale le secours de la doctrine, et il espère faire prévaloir son opinion.

(Correspondance.)

— Un journal doctrinaire annonce qu'il y a eu dernièrement un conseil de cabinet où tous les ministres se sont trouvés d'accord sur les points principaux de la politique à suivre, et il en conclut que les bruits de dissidences dans le conseil et de changements prochains dans le cabinet sont dénués de fondement.

— La chambre des pairs a consacré la plus grande partie de sa séance aux rapports du comité des pétitions. La réclamation de M. de Chambray, général d'artillerie en retraite, contre l'énormité des frais judiciaires et la vénalité des

charges de notaires, avoués et huissiers, a seule donné lieu à quelques débats.

M. le baron Mounier s'est plaint de l'agiotage qui s'est établi sur les emplois publics, comme sur les chemins de fer, et a demandé la formation d'une commission pour examiner ces questions importantes.

M. le ministre des travaux publics, tout en regardant comme une faute la vénalité des offices créés en 1816, dans un moment de pénurie du trésor, a objecté avec force et raison les droits acquis et les nombreux mariages contractés sur la foi de la loi existante. Plus d'un milliard de capitaux s'y trouve engagé, ou ne pourrait porter atteinte sans bouleverser les fortunes et briser une multitude d'existences. Ce qui a été fait est désormais une chose irréparable. M. le ministre a également insisté sur le péril de créer deux catégories de fonctionnaires ayant les uns des charges transmissibles, les autres des charges qui ni eux-mêmes, ni leurs veuves, ni leurs héritiers ne pourraient céder.

Toutefois, la pétition est renvoyée, à M. le garde des sceaux.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19.

Les fluctuations ont été aujourd'hui fréquentes et animées sur le 5 p. c. et le 3 p. c. français à l'ouverture du parquet le 5 p. c. a été coté 109 35 et il s'est élevé en quelques instans à 109 65. Ce cours s'est soutenu assez longtemps, mais le bruit s'étant subitement répandu que la proposition de M. Gouin venait d'être prise en considération par la chambre, il s'en est suivi une vive réaction qui a reporté le 5 p. c. à 109 45 puis il a fermé à 109 55 a-sez ferme.

Le 3 p. c. ouvert à 79 55 est monté à 79 70, puis il a fermé à 79 65. Il s'est fait quelques actions de jouissances des 4 canaux à 272 50.

Les actions de la Banque de Belgique ont été recherchées à 1537 50, et les actions réunies à 4100.

L'Haiti est resté à 385. Le 3 p. c. portugais est remonté de 314 p. c., d'après la hausse de ces fonds à la bourse de Londres.

Les chemins de fer ont un peu offert.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Des lettres particulières de Madrid, du 11, portent ce qui suit :

La députation provinciale de Santander ayant été convoquée pour procéder à l'élection d'un sénateur à la place de M. Campuzano, dont le sénat a annulé l'élection, cette députation a répondu qu'elle n'obtempérerait pas à cet ordre, puisqu'on avait validé l'élection des députés faite par les mêmes électeurs et en même temps que celle de M. Campuzano. Cette réponse ayant été déferée au sénat, réuni en séance secrète, un des sénateurs a soutenu qu'il fallait forcer la députation de Santander à l'obéissance, dût-on faire intervenir la force armée. Le ministère qui craint M. Campuzano sans se prononcer ouvertement contre lui soutient les membres qui ont attaqué son élection.

Le gouvernement, prenant en considération la situation critique de Valence, a envoyé l'ordre au général Espartero de détacher de son armée une division pour renforcer l'armée du centre. Dix bataillons, commandés par Iriarte, sont déjà en marche pour se rendre dans la province menacée.

voisines accourent des milliers d'indigènes à pied, à cheval, hissés sur des chameaux ou entassés dans les charriots du pays. A la magnifique précision des évolutions militaires succède la petite guerre. Cette répétition du terrible jeu des batailles en renouvelle les émotions, et retient dans l'âme des soldats comme dans celle des nombreux spectateurs qui se passionnent pour ce spectacle.

Les plus agréables souvenirs que j'ai conservés de l'Inde, ne se rapportent point le plus aux stations anglaises, mais plutôt à la résidence que j'eus à la cour du roi d'Oude, près lequel j'avais une mission. C'était la chaque jour nouveaux passe-temps, pour un Européen surtout. Ce n'est pas que j'aie eu à me plaindre de la chasse, mais quelle différence entre nos chasses et celles d'Asie! On en jugera par le récit suivant d'une chasse où le roi m'invita à l'accompagner.

Nous partîmes de Luknow, capitale du royaume, le 4 octobre 1829 au matin et nous nous dirigeâmes du côté de Baracch. Notre troupe était composée de 4,000 hommes et de 20,200 bêtes. Nous avions 10,000 fantassins, et 1,000 hommes de cavalerie, 150 pièces de canon, 1,500 éléphants, 3,000 chars, et une multitude de chameaux, de chevaux et de bœufs. Il y avait un très grand nombre de voitures couvertes pour les femmes du roi, lesquelles étaient traînées par des bœufs; des tigres, des léopards, des faucons, des coqs et des caillies dressés au combat, ainsi que des rossignols et des pigeons; des danseuses, des chanteurs, des bilalins, des bouffons, des charlatans; en un mot, sa majesté traînait à sa suite tout ce qui peut plaire et étonner, exciter l'admiration ou le rêve; cinq cents coulis ou potefaux portaient les fusils, la poudre etc. Il y avait plus de mille fusils doubles, les plus beaux que l'on puisse voir; des fusils simples, des pistolets, des épées, et des lances sans nombre. Le nabab s'arrêta à Baracch pour accomplir ses devoirs de religion et rendre hommage au saint lieu. Les hommes pieux y vont en pèlerinage une fois l'an. On y montre les os du saint, qui furent découverts il y a quatre cents ans, et qui ont opéré plusieurs miracles.

De Baracch nous allâmes à Nampza, petite ville située sur la première chaîne de montagnes qui s'étend à l'extrémité orientale du Boutan jusqu'à Hurdwar, et qui sépare l'Indostan du Thibet et du Népal. Chaque soir et chaque matin on détruisait une quantité prodigieuse de gibier de toute espèce. Sa Majesté est un des plus adroits tireurs que j'aie vu, et il serait étrange qu'il en fut autrement, puisqu'il tire plus de cent coups par jour à toutes sortes d'oiseaux et de quadrupèdes.

Ce fut dans les montagnes qu'un tigre s'offrit à nous pour la première fois. A midi nous nous mîmes en marche pour l'attaquer; il était dans une vallée étroite que le nabab fit entourer par 200 éléphants. Nous entendions l'animal féroce pousser des cris affreux dans un épais taillis, au milieu de la vallée. Ayant très souvent assisté à ces sortes de chasses, et

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 18 FEVRIER.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir:
G. H. Devillers, âgé de 37 ans, lieutenant au 3me rég. de ligne.
M. J. Nizet, âgée de 59 ans, fileuse, rue Beauregard, ép. en 2me.
noées de J. F. Morand.
Du 19 — Naissances: 7 garçons 5 filles.
Décès: 6 garçons, 3 filles, 1 homme, 3 femmes; savoir:
P. Delsomme, âgé de 69 ans, maçon, à Othée, ép. de M. J. Germeau — M. A. Meunier, âgée de 82 ans, marchande-brasseur, rue Pont-d'Ile, veuve de J. R. J. Dejardin. — M. Roideau, âgée de 65 ans, bouchère, derrière S. e.-Catherine: veuve de H. Dabin. — M. J. Struman, âgée de 38 ans, sans prof., à Milmorte, épouse de B. Dehareng.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de l'état, pour le quatrième trimestre de 1837, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

GRAND BAL paré et masqué, le 25, 27 et le 4 mars, chez DEBEUR, faubourg St. Gilles. 277

ON A PERDU depuis la rue Féronstrée jusqu'au local de l'Université, UNE TROUSSE contenant des instruments de Chirurgie garnis en argent. BONNE RECOMPENSE à celui qui la remettra, rue Féronstrée, n. 78a. 257

BON VIN du pays à 17 cents la bouteille, première cuvée à 25 cents, rue Hors-Château: n. 459, derrière la Fontaine St. Jean, à la grosse Bouteille. 160

A LOUER PRÉSENTEMENT, une GRANDE PIÈCE au premier étage, PROPRE A UN MAGASIN, au besoin ON Y AJOUTERA DEUX AUTRES PIÈCES, rue de la Rose, n. 469, à Liège, s'y adresser.

Au même N. on CHERCHE UNE DEMOISELLE de bonne famille qui voudrait apprendre le commerce et payer sa table, on dira pour qui c'est. 224

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

MARDI, 27 FÉVRIER 1838, A 2 HEURES DE RELEVÉE.

Le notaire STASSE, résidant à Alleur, PROCEDERA, en la demeure du sieur BOUILLE, maison dite de la Barrière à Oupeye, pardevant M. le juge de paix du canton de Glons,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

D'UNE PIÈCE DE TERRE

De un hectare 8 ares 97 centiares, située au lieu dit Fond de Vivegnis, commune de Hermée, joignant d'un côté à M. Tollet et d'un autre à M. Derkenne, exploitée par Jean-Joseph Cajot, fermier à Oupeye. On la divisera en 5 lots qui seront exposés séparément. — S'adresser à M. le juge de paix à Flixhelez-Sluis ou audit notaire pour connaître les conditions. 219

VENTE PAR LICITATION.

JEUDI 1er MARS 1838.

A DIX HEURES DU MATIN,

Le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude,

LES IMMEUBLES

ET

RENTES suivantes:

1er Lot. — UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue du Pont, n. 880, portant l'enseigne des Trois Couronnes;

2me Lot. — UNE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue devant la Grande Boucherie, n. 874, occupée par M. Monin.

3me Lot. — UNE MAISON, sise à Liège, faubourg St.-Gilles, n. 493, occupée par M. Goffette.

4me Lot. — UNE RENTE de 114 francs 6 centimes, due par la dame Marie Joseph Hubert, veuve de M. Nicolas Minette, rentière, faubourg Ste-Marguerite, à Liège.

5me Lot. — UNE RENTE de 22 setiers 2 quarts d'épeautre, due par la veuve Jean François Dejozé, de Noville.

6me Lot. — UNE RENTE de 5 fls. Bbt. Liège, due par le sieur Antoine Closset, armurier, au Haut-Pré, à Liège.

7me Lot. — Les 2/5 d'une rente de 15 fls. Bbt. Liège, due par le sieur Joseph Poitier, de Lamantzée.

8me Lot. — La moitié D'UNE RENTE de 44 fls. 10 sols Bbt. Liège, due par M. Thiry, à Hay.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 239

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 25 HECTARES 34 ARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES DE MOHA ET VINALMONT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 8 février 1838, sous le n. 1697 du répertoire particulier, les sieurs Constant Dormal et Walthère Remi Galler, domiciliés à Moha, et Pascal Guisse, de Vinalmont, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de vingt-cinq hectares trente-quatre ares, dépendans des communes de Moha et Vinalmont, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

AU NORD,

partant de la jonction du sentier du four à chaux au chemin de Wanzoul, commune de Vinalmont, par ligne droite vers Est, longue de deux cent quatre vingt deux mètres, s'arrêtant à une borne séparatoire des propriétés de la famille Geradon, de celles de la veuve Wilmotte, placée à l'angle Nord Est de cette dernière en la campagne dudit Wanzoul; de là par une deuxième ligne droite, longue de huit cent cinq mètres, s'arrêtant à l'angle Nord-Ouest de la maison Dethier, vis-à-vis de la réunion des chemins de Fumal et Famelette, à Wanzoul.

A L'EST,

de ce point on suit le chemin de Fumal à Huy, dans toutes ses sinuosités jusqu'à la chapelle St. Léonard.

AU SUD,

de ladite chapelle par une ligne droite, longue de huit cent soixante cinq mètres, s'arrêtant à l'angle rentrant vers Sud-Est du bois de Risbomont.

A L'OUEST,

on suit ledit bois de Risbomont vers Nord, sur une longueur de cinquante huit mètres; de là on copie la lisière du même bois vers Est, jusqu'à la rencontre de l'angle saillant Nord-Est; de là par une ligne droite, longue de cent mètres, s'arrêtant à la réunion du sentier de Moha au chemin de Wanzoul, et de là on suit le chemin de Wanzoul vers Oue t, jusqu'à la rencontre du sentier du four à chaux, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface pour la redevance fixe, vingt-cinq centimes par hectare de superficie et pour celle proportionnelle deux pour cent du produit net.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1830, ET 2 MAI 1837.

Arrête:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Moha et Vinalmont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 13 février 1838.

Présens: MM. Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur président, Delfosse, Scronx, Gouvy, Hubart, Lhonneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

PASTILLES DE CALABRE

De Polard, pharmacien, rue St. Honoré, 271. — Elles sont recommandées par tous les médecins pour la guérison prompte des rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrrouemens, conqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à la pharmacie de M. Leboutte-De-camps, à Liège. 89

TRÉSOR DE LA POITRINE

PATE PECTORALE

de Mou de Veau DE DÉGÉNÉRÉS, PHARMACIEN RUE ST. HONORÉ, N. 327 A PARIS.

BONBON PECTORAL autorisé par brevet d'invention confirmé par une ordonnance royale du 23 avril 1835 et approuvé par les plus célèbres médecins de France et d'Angleterre, pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrrouemens et toutes affections de poitrine.
Dépôt général, à Bruxelles, chez M. Decat, pharmacien; à Namur, chez M. Louys, pharmacien; à Verviers, chez M. Eli. noe, pharmacien; à Liège, chez M. Leboutte, pharmacien; à Louvain, chez M. Smout, pharmacien; à Tournay, chez M. Bossut, pharmacien; à Charleroy, chez M. Napoléon Fanson, pharmacien.

BOURSES.

PARIS, LE 19 FEVRIER.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Es. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg., etc.

ANVERS, LE 20 FEVRIER.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Det. active, Rente remboursab., Autrich. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 300., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff., ANAPLES. Cert. Falc., STAT-RO. Lev. 1832, à An. 1834, etc.

CHANGES.

Table with 3 columns: Location, Price, and Unit. Includes Amst., c. jours., Rotterd., Idem., Paris, 2 mois, Lond. 1er Estr. c. j., 2 mois, Francfort, es. jrs., 3 mois, Bruxelles et Gand, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 20 FÉVRIER 1838. L'Actif Espagnol était ferme au commencement de la bourse, ouvert 48 3/8 1/2 7/16 et reste 48 3/8 argent jusqu'au 25 courant. Pimes fin courant 18 5/8 dont 1/4 0/10 cours. Actions de la Banq. Com. d'Anvers, ouv. 105 3/4 0/10 argent. Brésiliens 74 1/2 0/10 argent au comptant.

BRUXELLES, LE 20 FEVRIER.

Table with 3 columns: Fonds Belges et Étrangers, Suite des Actions, and Changes. Includes Dette activ., Ump. Botsch., Fin cour., 1836, 4%, Fin cour., E. de la ville 1832, HOLL. Dette active, Rente domaniale, Autrich. Métall., NAPLES. Falconnet, ESPAG. Dette act., Fin cour., pr. 4 m. d. l., différée 1830, 1835, dette passive, PORT. Dona Maria, BRÉSIL 1824, REMPL. 1831, CHANGES, AMST. ct. jours., LOND. ct. jours., PARIS. ct. jours., ACTIONS INDUSTRIELLES, Soci. Gén. en fl., ém. de Par., Société de Com., Banque de Belg., S. Samb. et O., Haut Fourneaux, Charbon Flénu, Banque Foncière, Ch. H. et W., Ch. Schlessin, Entrep. Industr., Ch. Lev. du Fl., S. d'Ougrée, S. Sars-Louch., Che de fer., S. de Vennes., Bat. à V. Anv., S. St. Léona., S. Chatelin., S. Verrieres., Ecl. gaz. rés., S. Raffinerie., Verr. Charl., Expl. l'Espér., Des Brasseries., Librairie H., Typogr. W., Fabr. Tapis., Fabr. de fer., Mutual. ind., C. de Bruges., H. E. Monc., Libr. Mcfine., S. act. réun., S. de Fleu., Ebénisterie., Librairie Sc., Fab. Pianos., H. E. Borin., Hoyoux., Fabr. de pap., Lits de fer., CHEMINS DE FER, De Par. à St Ger., à V. r. d., riv. g., De Mulh. à Th., Cologne., Luxembourg., etc.

VIENNE, LE 9 FÉVRIER.

Métalliques, 407 1/8 — Actions de la Banque, 1465 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 19 FEVRIER.

Plomb. — On a de nouveau cité la vente de 700 saumons plomb d'Espagne à f. 22 1/4 par 100 kilogrammes.

Café. — Environ 700 balles St-Domingue ordinaire ont encore été traitées à 28 cents. Les autres espèces n'ont provoqué aujourd'hui aucune transaction marquante.

Les autres articles n'ont présenté aucun mouvement remarquable.

DU 20.

Café. — Depuis hier les Batavia ont éprouvé une recherche assez active. Environ 900 balles ont été traitées dans les prix de 39 à 43 3/4. Les autres espèces ont été sans affaires marquantes.

Le marché a présenté du reste peu de mouvement dans les autres articles.

MARCHÉ DE LIEGE Du 19 FEVRIER 1838.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Froment, l'hectolitre, 15 56, Seigle, 12 27.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.